

CONSENTEMENT ET ENGAGEMENT SECTION 7

Dans le cadre de la	participation de		(le « participant ») au programme de
surveillance du Cons	eil canadien sur la reddi	tion de compte	s (le « Conseil »), et conformément au paragraphe 7d) de la
convention de partic	ipation entre le particip	ant et le Consei	l, le participant consent à la communication de
renseignements con	fidentiels par le Conseil,	si le Conseil l'e	stime appropriée, au Public Company Accounting Oversight
Board (le « PCAOB ») aux États-Unis afin d'ai	der le PCAOB à	s'acquitter de son rôle de surveillance à l'égard du
participant aux term	es de la <i>loi Sarbanes-Ox</i>	ley.	
Le précédent conser	itement ne constitue pa	s pour quiconqu	ue un consentement à la communication au PCAOB par le
Conseil de tout « rer	seignement personnel	» au sens de la <i>L</i>	oi sur la protection des renseignements personnels et les
documents électroni	<i>ques</i> ou de toute loi pro	vinciale applica	ble en matière de protection de la vie privée ou de toute
autre loi provinciale	connexe.		
			, suis un signataire autorisé du participant ayant le
Fait à	, ce	jour de	,20
 Témoin nom en carac	tères d'imprimerie		Nom du cabinet d'audit participant
			Par :
 Témoin signature			Signature Titre: